

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

20 octobre 2021

VIGILANCE SANITAIRE - (N° 4574)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 409

présenté par  
Mme Ménard

à l'amendement n° 343 de M. Gouffier-Cha

-----

**ARTICLE 2**

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« , ainsi que les spécificités territoriales ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'objectif de cet amendement est d'adapter territorialement les mesures sanitaires.